



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 07/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	6	8

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 8		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 08/06/2023

Et

Publication ou notification du :

08/06/2023

L'an 2023, le 7 Juin à 18:30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 01/06/2023.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire-Président, Mmes : CERCEAU Christelle, HAMEL Catherine, JUSSEAU Françoise, PACTON Stéphanie, M. SIMONNET Rémy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude à Mme PACTON Stéphanie, M. CAHEN Yves à Mme CERCEAU Christelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme HAMEL Catherine

CC2023_09 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 mars 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
VU le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration qui s'est tenue le mercredi 22 mars 2023, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Laurence BISCHOFF.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, **valide à l'unanimité** le Procès-Verbal du mercredi 22 mars 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de Séance,
Catherine HAMEL

A Bourron-Marlotte, le 08/06/2023

Le Maire-Président,
Vitor VALENTE

